

**EMPREINTE CARBONE
BPIFRANCE ASSURANCE
EXPORT 2024**

NOVEMBRE 2025



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
2. DÉCARBONER LE PORTEFEUILLE ET ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 : DEUX ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX PRIS DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE NET-ZÉRO DES AGENCES DE CRÉDIT EXPORT	3
3. EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE EN ASSURANCE-CREDIT CIVIL DE L'ETAT	4
3.1. Objectif	4
3.2. Méthodologie	5
3.3. Résultats 2024	8
3.4. Évolution de l'empreinte carbone entre 2023 et 2024	11
3.5. Axes d'amélioration et perspectives	12



1.

INTRODUCTION

Le constat scientifique¹ est sans équivoque quant à la nécessité d'agir à tous les niveaux pour limiter le réchauffement climatique et par là, les impacts économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux associés. Face à l'urgence climatique, la France et 195 autres parties ont adopté, le 12 décembre 2015, l'Accord de Paris lors de la COP 21, pour renforcer la lutte mondiale contre le changement climatique et limiter l'élévation de la température à 1,5°C. En cohérence avec cet objectif, la France s'est engagée à décarboner son économie d'ici 2050, y compris en matière de soutien public à l'export².

En cohérence avec ces engagements, Bpifrance Assurance Export a entrepris d'intégrer l'enjeu climatique dans ses activités et la gestion de son portefeuille. Bpifrance Assurance Export se positionne aujourd'hui parmi les agences de crédit export les plus engagées en faveur du climat, ce qui se traduit notamment par des efforts conséquents pour décarboner son portefeuille d'assurance-crédit.

2.

DÉCARBONER LE PORTEFEUILLE ET ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 : DEUX ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX PRIS DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE NET-ZÉRO DES AGENCES DE CRÉDIT EXPORT

En 2025, Bpifrance Assurance Export a rejoint, en tant que membre affilié, l'Alliance des Agences de Crédit Export pour la neutralité carbone (NZECA), s'engageant ainsi à la neutralité carbone de son portefeuille d'ici 2050.

NZECA est une alliance financière regroupant neuf agences de crédit à l'exportation et banques d'import-export qui, ensemble, soutiennent des milliards de dollars d'échanges internationaux. Ses principaux objectifs consistent en :

- i) l'alignement des portefeuilles de prêts et d'investissements des agences de crédit à l'exportation et des banques d'import/export sur l'objectif d'émissions nettes nulles d'ici 2050 ; et

¹ Voir rapports successifs du GIEC qui alertent sur les conséquences du changement climatique : hausse des températures extrêmes dans de nombreuses régions, augmentation de fréquence, d'intensité et/ou de quantité des fortes précipitations dans plusieurs régions, augmentation d'intensité ou de fréquence des épisodes de sécheresse dans certaines régions, élévation du niveau moyen de la mer (créant des risques pour les petites îles et zones côtières), perte de la biodiversité...

² Parmi ces engagements peuvent être cités la signature de l'Accord de Paris, lors de la COP21 en 2015, et de la Déclaration sur le financement public international pour la transition vers les énergies propres lors de la COP26 en 2021). Ces deux documents actent l'engagement à réorienter les flux financiers publics vers la transition écologique.

- 
- ii) la publication par ses membres des objectifs intermédiaires individuels basés sur la science pour 2030 ou plus tôt pour les secteurs les plus émetteurs de leurs portefeuilles.

La participation de Bpifrance Assurance Export à NZECA témoigne de son engagement en faveur du verdissement du soutien public à l'export et du multilatéralisme comme moyen nécessaire pour atteindre cet objectif au niveau global.

La participation de Bpifrance Assurance Export à NZECA vise trois objectifs principaux :

- i) **échanger des bonnes pratiques avec les autres agences de crédit export**, par l'alignement des méthodologies, l'accès aux retours d'expérience et à un utile parangonnage entre pairs ;
- ii) **participer à l'effet d'entraînement** et inciter d'autres agences à rejoindre l'initiative ;
- iii) **participer activement à la définition des standards internationaux de verdissement du crédit export**.

3.

EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE EN ASSURANCE-CREDIT CIVIL DE L'ETAT

3.1. OBJECTIF

Bpifrance Assurance Export mesure l'empreinte carbone de son portefeuille d'assurance-crédit civil depuis 2020 et la remise par le Gouvernement au Parlement d'une stratégie climat pour les financements exports publics (Plan climat pour le financement export³). Il s'agissait alors d'un exercice inédit dans le monde des assureurs crédit, privés comme publics.

La mesure de l'empreinte carbone du portefeuille de Bpifrance Assurance Export permet :

- **D'établir un état des lieux annuel de la performance environnementale du portefeuille** : cette mesure annuelle permet de suivre les progrès réalisés d'année en année quant à l'atteinte des objectifs de décarbonation visés et d'établir le bilan des actions entreprises par Bpifrance Assurance Export pour réduire son empreinte carbone.
- **D'améliorer le pilotage de la trajectoire de décarbonation de Bpifrance Assurance Export** : la mesure de l'empreinte carbone contribue à déterminer les politiques à mettre en œuvre pour décarboner efficacement le portefeuille.

³ Ce plan, publié en 2020, a entériné la décision d'entamer la transition écologique du soutien public à l'export français, en proposant des incitations aux projets durables, en amorçant une sortie planifiée du soutien public à l'export pour la chaîne de valeur des énergies fossiles et en resserrant le soutien aux centrales thermiques de production d'électricité.

- 
- **De définir des trajectoires sectorielles de réduction des émissions qui soient crédibles, réalistes et ambitieuses**, en s'appuyant sur les données historiques du portefeuille, la littérature existante et les retours d'expérience des industriels.

Dans le cadre de sa participation à NZECA, **Bpifrance Assurance Export publie, pour la première fois, l'empreinte carbone de son portefeuille en assurance-crédit civile. Cet exercice sera reconduit chaque année.**

3.2. METHODOLOGIE

Pour calculer son empreinte carbone, Bpifrance Assurance Export s'appuie sur des bases de données externes, fournissant les facteurs d'émissions, qui permettent d'estimer les émissions des projets pris en garantie par Bpifrance Assurance Export. Cela permet ensuite de calculer l'intensité carbone du portefeuille (en tCO₂/M€) et l'empreinte carbone (en tCO₂) des activités financées⁴. Bpifrance Assurance Export a calculé son empreinte carbone pour la première fois en 2020 et a depuis raffiné sa méthodologie ainsi que les données utilisées pour la calculer.

Méthodologie

En 2024, Bpifrance Assurance Export a franchi un nouveau pas et rejoint le partenariat international *Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)*.

PCAF est un partenariat de Place qui a pour objectif d'améliorer la transparence des émissions carbone financées. PCAF a développé une méthodologie d'attribution des émissions financées par les institutions financières utilisée par Bpifrance Assurance Export. L'adhésion de Bpifrance Assurance Export à PCAF lui permet d'accéder à des bases de données fournissant les facteurs d'émissions par secteurs d'activités et pays, données essentielles pour mesurer l'empreinte carbone.

Selon la méthodologie PCAF, les émissions sont attribuées à une institution financière en fonction de son concours financier dans l'entreprise ou le projet. Ce facteur d'attribution est ensuite appliqué aux émissions totales de l'entreprise ou du projet pour estimer la part des émissions revenant à l'institution financière. Toutefois, d'après la méthodologie PCAF, les émissions associées aux garanties sont attribuées à Bpifrance Assurance Export seulement si la garantie est appelée. Cette approche, certes pertinente, ne permet pas de refléter entièrement la participation de Bpifrance Assurance Export au projet et donc aux émissions de celui-ci. C'est pourquoi, comme d'autres agences de crédit export, elle a adopté une approche basée sur l'exposition du portefeuille. Ainsi, le facteur d'attribution correspond-il à l'encours de Bpifrance Assurance Export dans chaque projet.

Les émissions de la phase de construction des projets faisant l'objet d'une assurance-crédit sont réparties sur l'ensemble de la durée de vie du projet. Ainsi, dès la date de prise en garantie du projet, les émissions

⁴ Par activité s'entend, selon les dispositifs de soutien octroyés : une entreprise, un actif industriel ou un projet.



associées à la phase de construction et à la phase d'opération sont attribuées à Bpifrance Assurance Export. Cette approche a été adoptée pour plusieurs raisons : i) la durée de la période de construction n'est souvent pas connue et ii) les facteurs d'émissions de la base de données PCAF intègrent directement ces émissions de manière conjointe. Cette méthodologie permet par ailleurs de supprimer les variations des émissions du portefeuille dues au passage des projets en phase d'opération.

Bpifrance Assurance Export continuera de travailler à améliorer la méthodologie PCAF, en lien avec ses partenaires ECA, notamment au sein de NZECA, afin d'aligner les méthodes de calcul et d'assurer que les comparaisons entre ECA s'effectueront sur une base partagée.

Bpifrance Assurance Export s'engage également à recalculer les émissions associées à l'année de référence 2023, si les changements dans la base de données ou la méthodologie étaient trop importants. Ainsi, les émissions carbone associées au portefeuille en assurance-crédit civil de Bpifrance Assurance Export constituent les meilleures estimations possibles en l'état.

Périmètre

Le calcul des émissions du portefeuille de Bpifrance Assurance Export inclut le scope 1, le scope 2 et le scope 3 amont des projets civils qui font l'objet d'une assurance-crédit au 31 décembre 2024.

Les émissions attribuables à une activité sont de deux ordres : émissions directes et indirectes, subdivisées en trois périmètres (définitions ADEME⁵) :

- **Les émissions directes, également appelées émissions de « périmètre 1 »** (aussi appelées scope 1). Il s'agit des émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel. C'est-à-dire des émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme, notamment : émissions résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc.
- **Les émissions indirectes, de « périmètre 2 »** (aussi appelées scope 2). Il s'agit des émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation ou la fabrication de l'actif.
- **Les émissions indirectes, de « périmètre 3 »** (aussi appelées scope 3). Il s'agit des émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète. C'est la part la plus importante d'émissions de la plupart des actifs. Ainsi un champ d'exploitation gazière aura une empreinte carbone périmètre « 1 + 2 » relativement restreinte, car les opérations d'extraction ne sont pas particulièrement énergivores. En revanche, l'intensité et l'empreinte carbone du « périmètre 3 » dans lequel se niche l'utilisation en aval du gaz (principalement sa combustion) est bien plus importante.

⁵ Ces définitions explicitent le standard international de classification des émissions en périmètres, ou scope, établi par le World Resource Institute et le World Business Council for Sustainable Development.



Actuellement, seul le produit d'assurance-crédit civil fait l'objet du calcul de l'empreinte carbone. En effet, l'assurance-crédit représente 97 % de l'encours total de garanties de Bpifrance Assurance Export à fin-2023 et 90 % du flux en 2023. Calculer l'empreinte des transactions couvertes par les autres instruments requerrait, compte tenu du nombre important de transactions de faible volume, un investissement considérable pour un impact très limité sur l'appréciation de l'empreinte carbone totale du portefeuille.

Les émissions relatives au scope 3 aval ne peuvent, à date, pas être prises en compte dans le calcul d'émissions des activités en raison d'indisponibilité de la donnée (très peu d'entreprises calculent ces émissions, qui ne sont par ailleurs pas incluses dans la base de données de PCAF).

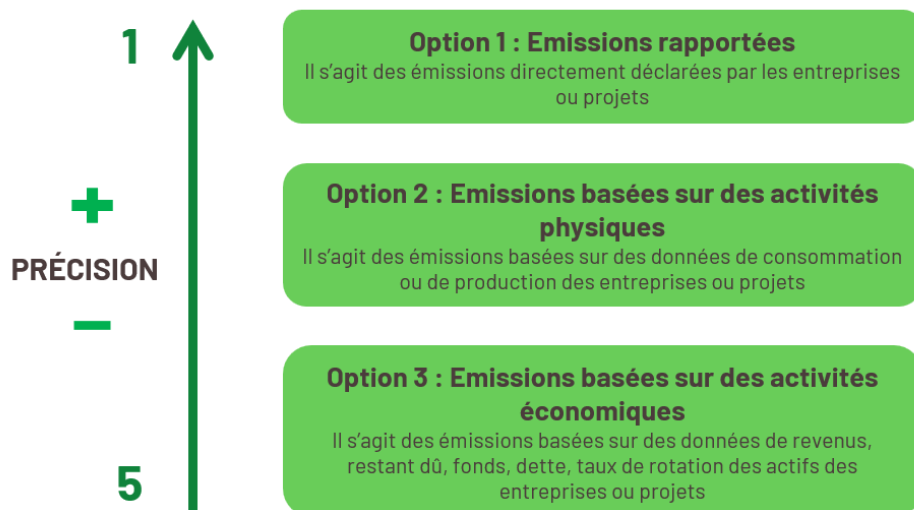
Afin de permettre le suivi de l'évolution des émissions du portefeuille, l'année de référence sélectionnée est 2023.

La partie des projets cédés en réassurance à des institutions privées ou d'autres agences de crédit export n'est pas prise en compte dans l'attribution des émissions de Bpifrance Assurance Export.

Données

Pour son calcul d'empreinte carbone, et en application du standard PCAF, Bpifrance Assurance Export calcule son score de qualité des données afin de rendre compte de la fiabilité de l'empreinte carbone. Une donnée directe de l'entreprise et vérifiée par un tiers se verra donc attribuer le meilleur score (1) alors qu'une donnée sectorielle basée sur l'encours se verra donner le plus mauvais score (5). Selon ce principe, Bpifrance Assurance Export utilise en priorité les données issues des déclarations des entreprises puis les données calculées à partir des activités physiques de ces entreprises et, enfin, lorsqu'aucune de ces données n'est disponible, utilise la base de données de PCAF, Exiobase. Cette dernière est moins précise car les facteurs d'émissions renseignés reposent sur des agrégations sectorielles et régionales, des hypothèses larges et des données qui peuvent parfois dater de plusieurs années.

Figure 1. Schéma des différentes options de données utilisées pour le calcul de l'empreinte carbone





3.3. RÉSULTATS 2024

A titre liminaire, il faut rappeler que l’empreinte carbone de Bpifrance Assurance Export découle directement des contrats remportés par les exportateurs français : elle est donc susceptible de connaître de fortes variations interannuelles.

Flux 2024

Soixante-six polices ont été prises en garantie en assurance-crédit civil en 2024. Ces polices ont émis environ 1,13 MtCO₂e pour un montant total d’encours de 4,35 Md€. Près de la moitié des polices signées en 2024 concernent le secteur de la croisière ou de l’aviation de ligne. Ces deux secteurs représentent environ 75% de l’empreinte carbone pour environ 90% de l’encours contracté en 2024. Les périmètres 1&2 représentent environ 62% de l’empreinte carbone et le périmètre 3 amont environ 48%.

Analyse du portefeuille au 31 décembre 2024

Pour l’année 2024, l’empreinte carbone du portefeuille d’assurance-crédit civil de Bpifrance Assurance Export s’élève à 19 MtCO₂e pour un encours total de 26,6 milliards d’euros à fin 2024. L’intensité carbone du portefeuille est de 717 tCO₂e/M€.

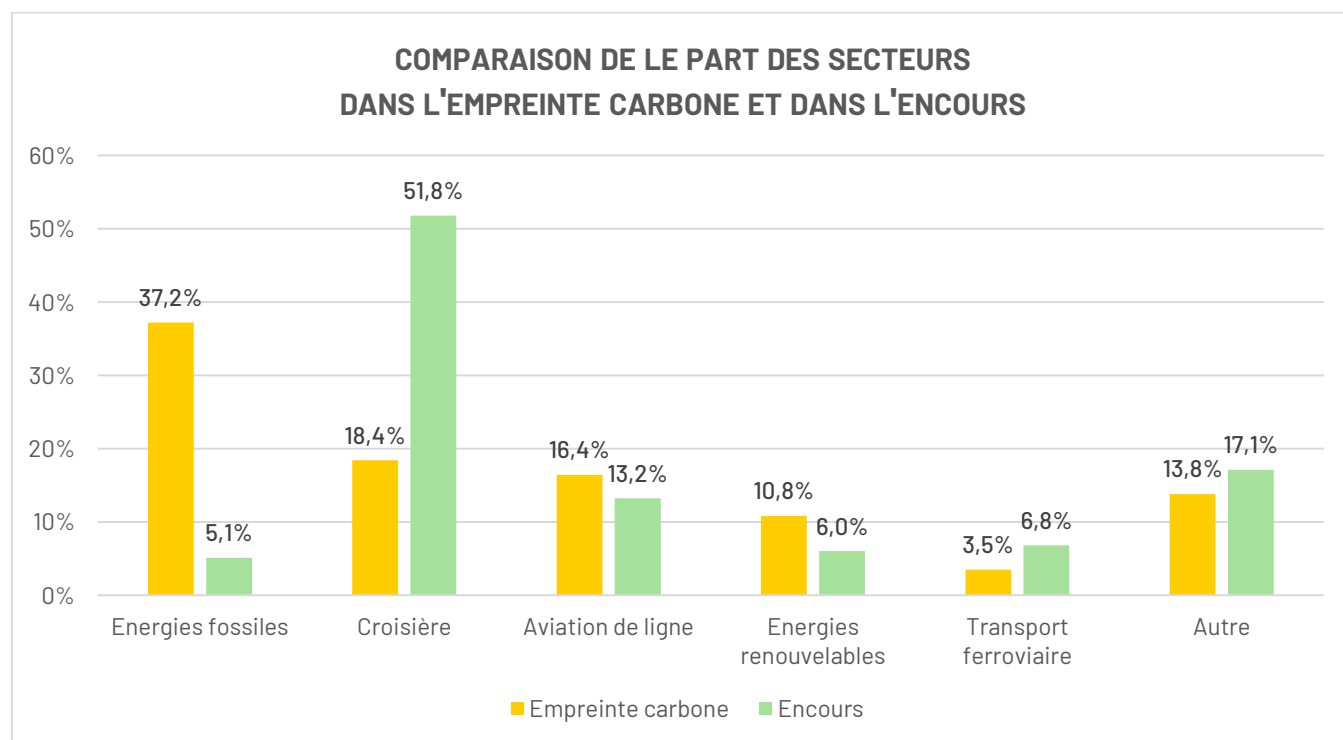
Les secteurs des énergies fossiles, de la croisière, des avions commerciaux et des énergies renouvelables sont les secteurs qui contribuent le plus aux émissions du portefeuille : ils représentent environ 82,5% des émissions.

Tableau 1. Intensité carbone du portefeuille par secteur

SECTEUR	ENCOURS (M€)	SCOPE 1&2 (tCO ₂ e)	SCOPE 3 AMONT (tCO ₂ e)	EMISSIONS TOTALES (tCO ₂ e)	INTENSITE CARBONE (tCO ₂ e/M€)
ENERGIES FOSSILES	1 382	6 557 304	603 037	7 160 342	5 181
CROISIERE	14 162	2 148 168	1 387 694	3 535 862	250
AVIATION DE LIGNE	3 620	2 669 256	483 824	3 153 081	871
ENERGIES RENOUVELABLES	1 652	940 639	1 147 517	2 088 156	1 264
TRANSPORT FERROVIAIRE	1 863	430 220	240 605	670 824	360
ENERGIE NUCLEAIRE	193	396 892	89 384	486 276	2 520
AUTRE	4 490	738 431	1 434 449	2 172 879	484
TOTAL	27 362	13 880 910	5 386 510	19 267 420	704



Figure 2. Comparaison de la part des secteurs dans l'empreinte carbone et dans l'encours



Focus sectoriels

Focus énergies (renouvelables et fossiles)

Les projets de production, stockage et transport d'énergie sont aujourd'hui les plus émissifs du portefeuille. Le secteur des énergies fossiles regroupe l'ensemble des projets liés à la chaîne de valeur des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz), comme la combustion, la production et le transport. **L'exposition du portefeuille de Bpifrance Assurance Export dans le secteur des énergies fossiles diminue depuis la loi de finances 2023 qui a mis fin au soutien à l'exportation pour les projets liés à la chaîne de valeur des combustibles fossiles.**

Le secteur des énergies renouvelables regroupe l'ensemble des projets liés à la production d'électricité à partir de sources renouvelables, avec en particulier l'hydraulique, l'éolien et le photovoltaïque. Il convient de souligner que les énergies renouvelables, éléments essentiels et centraux de la décarbonation, peuvent avoir des impacts climatiques non négligeables. La construction des infrastructures peut être directement et/ou indirectement très émettrice, comme c'est le cas pour les grands barrages hydrauliques. Pour d'autres, tel que les panneaux photovoltaïques, le processus d'extraction et de transformation de la matière première est l'étape du cycle de vie générant le plus de gaz à effet de serre. Si la construction des équipements permettant de générer de l'électricité à partir d'énergies renouvelables est génératrice de gaz à effet de serre, la production de cette électricité reste moins carbonée que la production d'électricité à partir d'énergies fossiles sur l'ensemble du cycle de vie.



Focus naval

Le secteur naval, et plus précisément celui des bateaux de croisière représente environ 50% de l'encours et 17,5% de l'empreinte carbone du portefeuille de Bpifrance Assurance Export. En tant que membre des Principes de Poséidon, Bpifrance Assurance Export reçoit les informations d'émissions relatives aux bateaux de croisière dans son portefeuille d'encours directement de la part des armateurs. Les données reçues sont ainsi de qualité élevée (score de qualité de 2).

L'impact climatique des navires de croisière se concentre fortement sur la phase opérationnelle, où 62% des émissions se trouvent dans le scope 1&2. L'intensité physique des navires dans le portefeuille est d'environ 238 gCO2e/pkm.

Focus aéronautique

Le quatrième secteur le plus émissif du portefeuille est celui de l'aviation de ligne. Ce secteur représente 14% de l'encours du portefeuille et 16,5% de l'empreinte carbone. Les facteurs d'émissions relatifs à ce secteur proviennent des déclarations de l'entreprise exportatrice et majoritairement d'un fournisseur de données utilisant des données physiques. Le score de qualité de ces données est de 2.

L'impact climatique du secteur regroupant les avions de ligne se matérialise majoritairement pendant la phase opérationnelle et 85% des émissions sont dans le scope 1&2. L'intensité physique des avions de ligne dans le portefeuille est de 120 gCO2e/pkm.

Qualité des données

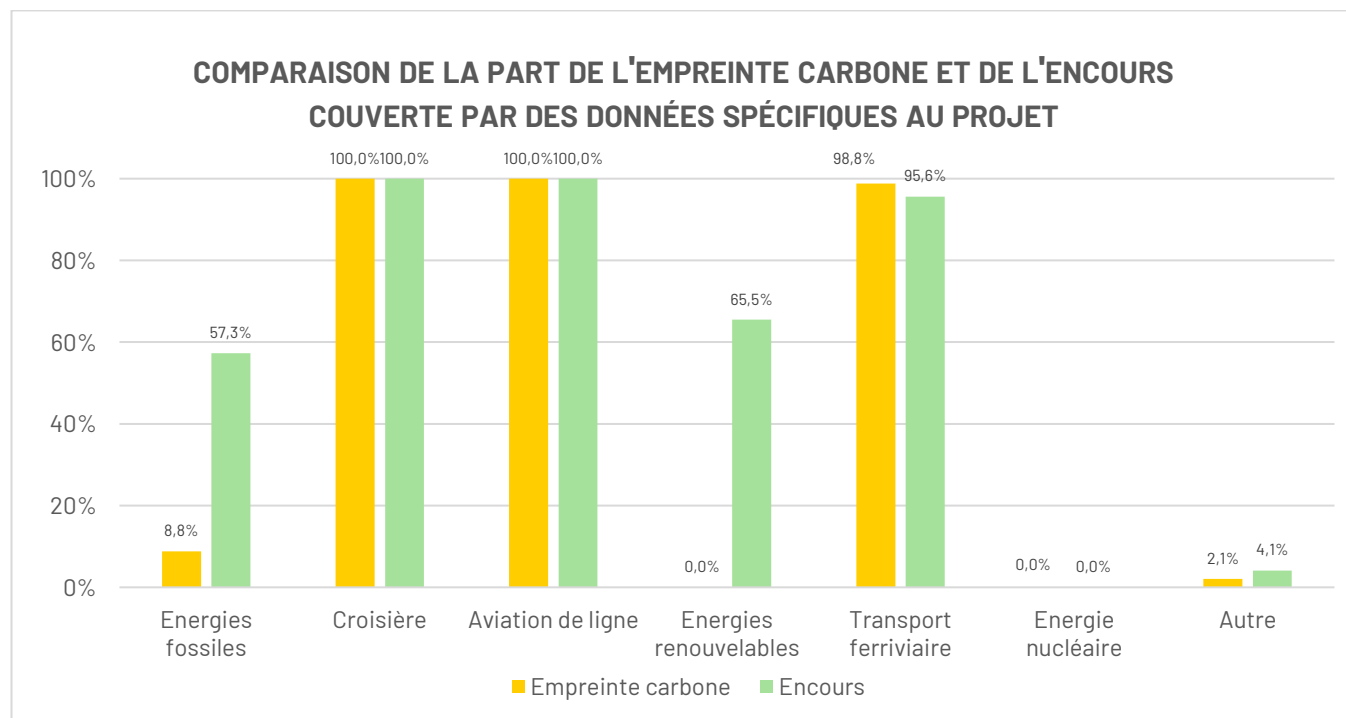
Le score de qualité des données permet d'évaluer la précision des données utilisées pour le calcul de l'empreinte carbone du portefeuille. L'utilisation de données physiques pour les projets avec des montants les plus importants permet d'obtenir un score de qualité des données de 2,70 pour le scope 1&2 et 2,45 pour le scope 3. En effet, 78% de l'encours est couvert par des facteurs d'émission spécifiques aux projets.

Tableau 2. Score de qualité des données par secteur

SECTEUR	SCORE DE QUALITE DES DONNEES SCOPE 1&2	SCORE DE QUALITE DES DONNEES SCOPE 3 AMONT
ENERGIES FOSSILES	3,26	3,61
CROISIERE	2	2
AVIATION DE LIGNE	2	2
ENERGIES RENOUVELABLES	5	3,69
ENERGIE NUCLEAIRE	5	5
TRANSPORT FERROVIAIRE	2,45	1,99
AUTRE	2,55	2,44
MOYENNE	2,70	2,45



Figure 4. Comparaison de la part de l'empreinte carbone et de l'encours couverte par des données spécifiques au projet



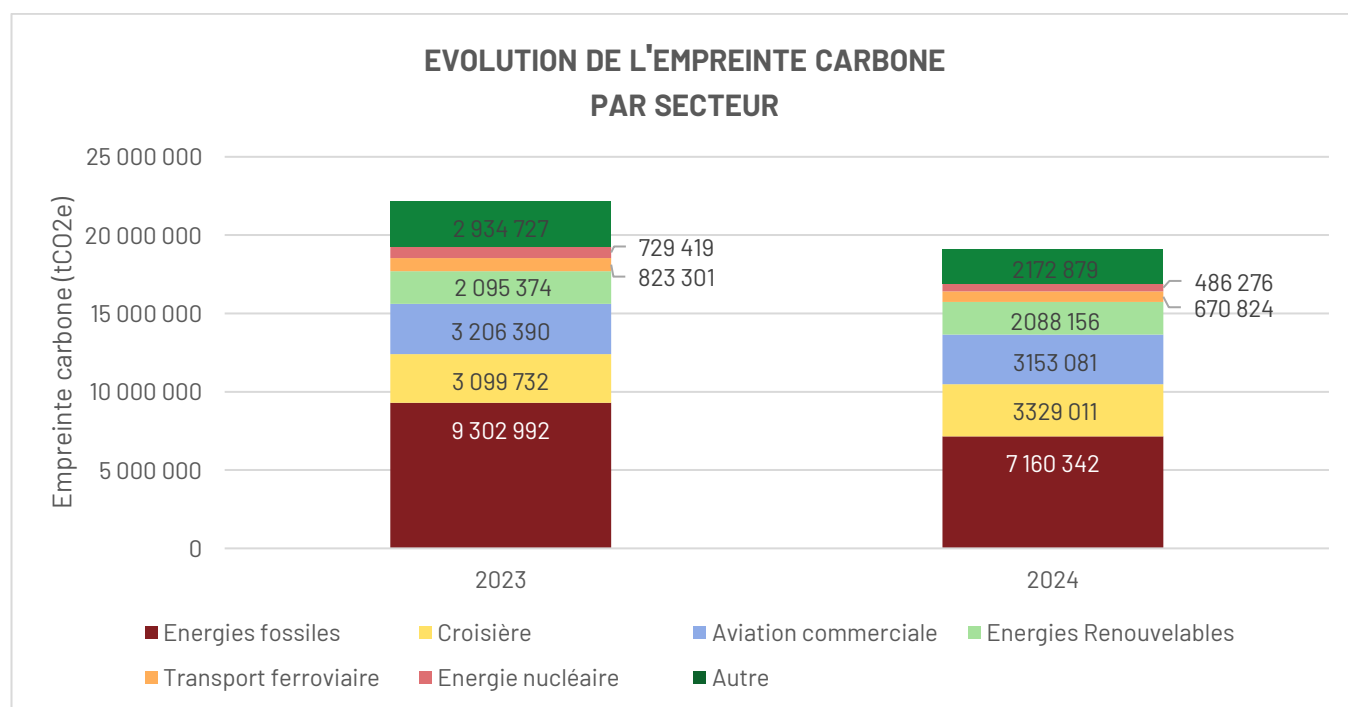
3.4. ÉVOLUTION DE L'EMPREINTE CARBONE ENTRE 2023 ET 2024

L'évolution par rapport à 2023 est positive : on observe une baisse des émissions (-14 %) alors même que l'encours total est en hausse, ce qui se traduit par une baisse de l'intensité carbone du portefeuille de 16% entre 2023 et 2024. **Elle est en grande partie le fruit de la fin du soutien aux énergies fossiles, dont la chaîne de valeur est exclue du soutien export public depuis 2023.** Les émissions liées au secteur des énergies fossiles ont largement baissé entre 2023 et 2024 (environ 20%).

Un suivi des évolutions sur plusieurs années sera nécessaire afin d'établir une tendance plus générale.



Figure 3. Evolution de l’empreinte carbone par secteur entre 2023 et 2024



3.5. AXES D'AMÉLIORATION ET PERSPECTIVES

Plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés afin d'améliorer le travail sur le calcul de l'empreinte carbone du portefeuille en assurance-crédit civil de Bpifrance Assurance Export. L'harmonisation entre les différentes méthodologies utilisées par les agences de crédit-export et la fiabilisation des données en sont les deux principaux.

Le calcul de l'empreinte carbone permet i) d'informer la prise de décision sur les politiques à mettre en place pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et ii) d'effectuer un suivi de la trajectoire de décarbonation du portefeuille par rapport aux objectifs visés. Grâce à ces informations, Bpifrance Assurance Export prépare une trajectoire de décarbonation de son portefeuille à horizon 2050 et travaille à détailler des trajectoires de décarbonation sectorielles, en priorisant les secteurs les plus émetteurs. Ces trajectoires doivent permettre de mettre en place des politiques de décarbonation crédibles, réalistes et ambitieuses et de prendre en compte les risques climatiques dans la gestion du portefeuille.